



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

255^e séance

Mercredi 29 novembre 2000, à 10 h 30
New York

Président : M. Ka (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : Aujourd'hui, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien tient une séance solennelle pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, conformément aux dispositions de la résolution 32/40 de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1997.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Harri Holkeri, Président de l'Assemblée générale; à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; à S. E. M. Peter van Walsum, Président du Conseil de sécurité; à S. E. M. John de Saram, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, représentant de la Palestine; et à M. Danilo Turk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Je suis très heureux également de souhaiter la bienvenue à Datuk Seri Syed Hamid Albar, Ministre des affaires étrangères de Malaisie et Président de la vingt-septième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui est parmi nous aujourd'hui pour cette importante Journée. Je voudrais

également souhaiter la bienvenue aux représentants des États Membres, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales ainsi qu'à tous ceux qui ont accepté l'invitation du Comité pour participer à cette séance solennelle.

J'invite à présent l'assistance à se lever et à observer une minute de silence à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour la cause du peuple palestinien et le rétablissement de la paix dans la région.

Les participants observent une minute de silence.

Le Président : Qu'il me soit permis à présent de faire une déclaration au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Voilà que, depuis plus de 20 ans, mus par un sentiment de responsabilité partagée, nous marquons, le 29 novembre de chaque année, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien par une réunion solennelle comme celle de ce matin. C'est un grand honneur que d'accueillir autant de représentants des États membres ou des États observateurs, des organismes des Nations Unies, et des organisations intergouvernementales ou des organismes de la société civile. Votre présence massive est la preuve que la communauté internationale, répondant à l'invitation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a tenu, une fois de plus, à exprimer son soutien indéfectible au peuple palestinien dans la lutte légitime qu'il mène pour

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



recouvrer ses droits inaliénables. Soyez-en tous remerciés.

Au cours de l'année écoulée, les parties au conflit étaient parvenues à surmonter certains obstacles et même à accomplir certains progrès. Ainsi, le Comité avait accueilli avec satisfaction les différentes mesures prises pour donner suite au Mémorandum d'accord de Charm el-Cheikh de 1999, notamment en ce qui concerne la libération des prisonniers politiques, l'ouverture d'une voie de passage sûre entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, appelée itinéraire Sud, la poursuite du retrait des troupes israéliennes de Cisjordanie, la reprise des pourparlers sur le statut permanent et les arrangements intérimaires, ainsi que la signature d'accords israélo-palestiniens sur des questions économiques et sur l'ouverture du chantier du port maritime de Gaza.

Même si elles n'avaient pas abouti, les discussions intenses menées à Camp David sous les auspices du Président Clinton en juillet dernier et les accords de principe auxquels elles ont donné lieu, autorisaient un certain optimisme. Aussi avons-nous été consternés lorsque, à la fin du mois de septembre, les négociations de paix furent brutalement interrompues, suite à la visite de M. Sharon sur le lieu saint d'Al-Haram al-Charif et suite à l'explosion de la violence déclenchée par cette visite.

Quelle déception de constater aujourd'hui, après sept années de négociations ardues, que notre espoir commun de voir les parties parvenir à un règlement final, procéder au retrait intégral des forces israéliennes du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et, surtout, célébrer la proclamation d'un État palestinien indépendant, d'un État de Palestine en tant que membre à part entière de notre Organisation, n'a pas été réalisé. Nous avons aussi raison de rêver d'un avenir de paix, de réconciliation et de coopération qui profiterait à tous les peuples du Moyen-Orient, y compris Israël. Et voilà que le processus de paix connaît présentement un sérieux coup d'arrêt, voilà que la région risque de se replonger dans le chaos et la violence.

Et le regain de violence, qui a fait plus de 280 morts et des milliers de blessés en deux mois, a malheureusement créé une cassure entre les parties. Toute la communauté internationale est actuellement préoccupée et elle manifeste, à juste titre, son désir ardent que la violence cesse, que le calme revienne et

que les parties reprennent leurs discussions autour de la table de négociations. Au cours des dernières semaines, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, à la reprise de sa session extraordinaire d'urgence, n'ont pas manqué d'adopter des résolutions très importantes dans lesquelles ils ont réaffirmé les droits du peuple palestinien, insisté sur les obligations de la puissance occupante et souligné la nécessité de mettre fin à la violence afin de remettre le processus de paix sur les rails.

La seule voie, et je dis bien la seule qui s'offre aux parties au Moyen-Orient, c'est d'accepter et de respecter intégralement les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Les actes unilatéraux et l'usage de la force, aussi brutale soit-elle, ne pourront jamais éteindre les droits inaliénables du peuple palestinien et supplanter la légitimité internationale. Seules l'application intégrale des recommandations de l'accord de Charm el-Cheikh, adopté le mois dernier, et la reprise immédiate des pourparlers de paix pourront mettre un terme à la crise actuelle. Ce faisant, les deux parties devront coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et les coparrains du processus de paix.

Nous sommes bien conscients que les questions qui restent à régler sont extrêmement complexes. Elles ont une forte charge émotive ; elles revêtent aussi une importance capitale pour les relations futures entre Israéliens et Palestiniens et pour l'avenir de tous les peuples de la région. Le chemin qui reste à parcourir reste certes ardu, mais la bonne volonté et la détermination devraient permettre aux parties de surmonter les obstacles et de voir leurs efforts couronnés de succès. Nous voulons garder l'espoir que les Israéliens et les Palestiniens respecteront la lettre et l'esprit des accords bilatéraux conclus jusqu'ici et les appliqueront intégralement, de bonne foi et dans les meilleurs délais.

Pour y parvenir, il est à mon sens et au sens du Comité, particulièrement important de mettre fin à la politique d'implantation de colonies que la partie israélienne poursuit imperturbablement, sans se soucier, selon toute apparence, des négociations de paix qu'elle doit mener. La communauté internationale a souligné, à maintes reprises, le caractère inacceptable et illégal de ces implantations anciennes et nouvelles. Pour notre part, nous n'avons jamais cessé au Comité de répéter que de tels agissements altèrent profondément la configuration du territoire palestinien

sur lequel portent les négociations. Ces actes illégaux faussent l'équilibre territorial et sont de nature à prédéterminer l'issue des pourparlers relatifs au statut permanent. Les implantations de colonies de peuplement sont la marque la plus distinctive, parce que la manifestation concrète de l'occupation. Elles contreviennent à l'esprit et à la lettre du processus de paix basé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous voyons aujourd'hui les conséquences de cette politique, étant donné que les colonies sont devenues le théâtre d'affrontements violents qui ont occasionné de grandes souffrances et d'énormes dégâts.

La situation dans la Ville sainte de Jérusalem est une autre question qui préoccupe hautement la communauté internationale du fait de certaines mesures illégales prises sur le terrain et qui visent à modifier le statut de la Ville sainte, dans sa composition démographique et dans son aspect physique. Faut-il encore le rappeler, la puissance occupante doit veiller à garantir la protection et l'accès des lieux saints musulmans et chrétiens.

Il est impératif que l'explosion de violence à laquelle nous avons assisté ces dernières semaines soit contenue pour ne pas compromettre définitivement le processus de paix et les acquis pour la paix réalisés depuis plusieurs années. Dans leur quête pour un avenir commun de paix, de sécurité et de prospérité, les parties pourront toujours compter sur l'appui de la communauté internationale et, en particulier, sur les efforts louables des coparrains du processus de paix et d'autres parties. D'un côté, la communauté internationale des donateurs a un rôle important à jouer en renforçant l'assistance économique qu'elle apporte depuis plusieurs années au peuple palestinien, qui vit dans des conditions encore précaires, surtout que la puissance occupante a procédé au bouclage systématique du territoire palestinien et vient de prendre des sanctions financières draconiennes contre l'Autorité palestinienne.

Cette communauté internationale a également le devoir de s'atteler d'urgence à l'examen des modalités de déploiement d'éléments d'interposition entre les parties au conflit pour arrêter les bains de sang et les pertes élevées en vies humaines. Ce serait là une mesure de confiance qui, non seulement protégerait les populations mais permettrait aussi le rétablissement de la paix dans les zones d'affrontement et, en définitive, aiderait même les membres de la commission

d'enquête mise sur pied par la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité, à s'acquitter normalement de la mission que leur a confiée la communauté internationale.

De l'autre, l'Organisation des Nations Unies doit continuer à exercer ses responsabilités en ce qui concerne la question de Palestine jusqu'à ce que celle-ci soit réglée sous tous ses aspects. À cet égard, notre comité tient à remercier le Secrétaire général pour ses initiatives courageuses et ses efforts remarquables, qui ont aidé à relancer les discussions entre les parties. Ses idées, ses conseils et sa lucidité ont contribué grandement à contenir la situation, et la communauté internationale a hautement apprécié son implication positive.

Je le disais tantôt, l'année dernière, nous avions nourri l'espoir qu'à l'aube du troisième millénaire, le peuple palestinien allait enfin exercer ses droits inaliénables et qu'un avenir meilleur s'ouvrirait à tous les enfants du Moyen-Orient, parce que la paix et la sécurité seraient retrouvées dans cette région. Si les parties n'ont pas pu saisir la chance qui s'offrait, au début de ce millénaire hautement symbolique, il nous importe maintenant de lancer un appel renouvelé aux coparrains du processus de paix, aux autres gouvernements, à la famille des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et aux organisations de la société civile ainsi qu'aux personnalités éminentes, afin qu'ils s'investissent de façon résolue dans le règlement global, juste et durable de la crise israélo-arabe.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je proclame à nouveau notre attachement indéfectible à la réalisation de ce noble objectif que nous continuerons de poursuivre, en coopération avec tous les États Membres et tous les acteurs de la société civile.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour témoigner encore notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le soutien actif qu'il continue d'apporter aux activités du Comité palestinien. Il n'a jamais failli, dans son rôle d'artisan de la paix, à nous aider, à nous appuyer, et nous lui en savons gré. Nous tenons enfin à remercier le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil de sécurité pour l'intérêt qu'ils témoignent aux travaux de notre comité et pour l'attention soutenue qu'ils accordent aux problèmes du Moyen-Orient.

C'est avec grande satisfaction que nous relevons la présence de nombreux ambassadeurs porteurs de messages de soutien et de solidarité. Ces messages sont une inspiration et un encouragement non seulement pour le Comité mais aussi, et surtout, pour le peuple palestinien. J'ai le plaisir de saluer parmi nous les représentants de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes, avec qui notre comité a instauré une précieuse collaboration tripartite sur la question de Palestine depuis 1997. Que les Secrétaires généraux de ces deux organisations en soient remerciés.

Pour terminer, je voudrais, une fois de plus, appeler tous les représentants des États Membres, les représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales à redoubler d'efforts à l'appui du processus de paix, qu'il faut sauver à tout prix. En effet, quelles que soient les difficultés, quels que soient les obstacles, quelle que soit l'amertume, les parties n'ont d'autre alternative que le processus de paix, qui est, selon le Comité, un choix irréversible.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Harri Holkeri.

M. Holkeri (Finlande), Président de l'Assemblée générale (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que d'intervenir en cette séance solennelle en ma qualité de Président de l'Assemblée du Millénaire. Je suis en cela les pas de mes prédécesseurs, qui chaque année sont venus ici pour réaffirmer l'appui écrasant de la communauté internationale et son engagement à promouvoir les droits et les aspirations légitimes du peuple palestinien.

Les Nations Unies sont saisies de la question de Palestine depuis plus de 50 ans. C'est le 29 novembre 1947 que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (III), décidant de la partition de la Palestine en deux États, un État arabe et un État juif, avec une union économique entre eux. Jérusalem devait être placée sous un régime international spécial. Ce plan n'a jamais été mis en oeuvre, mais il est intéressant de noter à quel point les propositions visant à sortir de l'impasse actuelle nous ramènent à ces arrangements ou à d'autres arrangements semblables.

Depuis la conférence de paix sur le Moyen-Orient, qui s'est tenue en 1991 à Madrid, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine ont conclu un certain nombre d'accords importants. La

Déclaration de principes sur des arrangements intermédiaires d'autonomie, signée en 1993, a été accueillie par la communauté internationale comme un pas important sur la voie de la paix au Moyen-Orient. Elle a montré qu'il était en effet possible de surmonter des années d'animosité, de méfiance et de suspicion.

La voie sur laquelle les deux parties se sont engagées depuis lors n'a pas été aisée. Il y a eu de nombreux reculs ces dernières années, mais également beaucoup de réalisations. Cette année devait être une année particulière, dans la mesure où l'accord sur le statut final était attendu. Malheureusement, ces dernières semaines, c'est à une forte détérioration de la situation et à la remise en cause des fondements mêmes du processus de paix que nous avons assisté.

Les Nations Unies ont été présentes tout au long de ce processus, s'efforçant toujours de faire prévaloir les principes de la Charte des Nations Unies, les normes du droit international et des droits de l'homme, ainsi que les résolutions pertinentes. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont réagi avec célérité et détermination à la récente flambée de violence. À la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence en octobre, l'Assemblée générale a condamné la violence et l'usage excessif de la force contre les civils palestiniens. Elle a de nouveau dénoncé l'illicéité des implantations israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et a exhorté la puissance occupante à respecter scrupuleusement les obligations et les responsabilités juridiques découlant de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre, du 12 août 1949. L'Assemblée générale a appuyé la mise sur pied d'un mécanisme d'enquête sur les récents événements tragiques et appelé la reprise des pourparlers de paix en vue de la conclusion rapide d'un accord final entre les deux parties.

J'aimerais rendre un hommage particulier au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le rôle qu'il a joué au récent sommet de Charm el-Cheikh et pour les efforts qu'il a ensuite déployés pour mettre fin à la violence et remettre le processus de paix sur les rails. J'appuie pleinement les efforts faits par le Secrétaire général et ses représentants, en coordination avec les parrains du processus de paix et d'autres parties intéressées, pour mettre fin à la spirale de violence actuelle et reprendre des négociations pacifiques en vue d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

S'agissant des droits de l'homme, j'aimerais me référer au récent rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans lequel elle a fait part de sa profonde préoccupation devant la détérioration grave de la situation en matière de droits de l'homme. Elle a également relevé l'importance de la recherche de la paix dans la justice et le respect des droits de l'homme, et la nécessité pour les deux parties de faire de nouveaux efforts pour mettre un terme à la violence.

En ma qualité de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, j'aimerais réaffirmer la position de l'Assemblée selon laquelle les Nations Unies devraient maintenir une responsabilité permanente à l'égard de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit réglée de façon effective dans tous ses aspects, conformément au droit international et à la justice.

Nous sommes déterminés à oeuvrer en vue de la réalisation de cet objectif, en respectant les principes du droit internationalement reconnu, la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le peuple palestinien doit pouvoir exercer ses droits inaliénables tels que précisés par l'Assemblée générale, en particulier le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance nationale et à la souveraineté. Les Palestiniens doivent également pouvoir rentrer chez eux et recouvrer leurs biens et recevoir des compensations, pour ceux qui choisissent de ne pas retourner.

Pour que la paix prenne racine et devienne viable, le développement social et économique est essentiel. En particulier, il doit accompagner les arrangements et accords politiques. À cet égard, la communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour fournir l'assistance économique dont a tant besoin le peuple palestinien.

Monsieur le Président, permettez-moi de terminer cette intervention en rendant hommage au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, lequel, sous votre direction extrêmement avisée et dévouée, a continué de défendre les droits inaliénables du peuple palestinien, d'appuyer le processus de paix et de placer la question de la Palestine au premier plan des questions examinées par l'Assemblée générale, le

Conseil de sécurité, l'ensemble du système des Nations Unies et la société civile internationale.

Dans l'exécution du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale, le Comité a apporté et continue d'apporter des contributions importantes à la réalisation de toutes ces tâches. Je lui souhaite beaucoup de succès dans l'accomplissement de sa mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui m'a de nouveau invité à participer à la célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette occasion solennelle nous permet de réaffirmer notre volonté de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit israélo-arabe, et d'exprimer au peuple palestinien notre solidarité et notre appui.

Depuis novembre 1947, tous mes prédécesseurs ont recherché avec diligence un règlement équitable, juste et pacifique de cette question complexe. Je m'engage à continuer à poursuivre ce but avec tous les moyens et les ressources à ma disposition.

Nous nous réunissons aujourd'hui au moment où le processus de paix traverse une période particulièrement délicate et difficile. Au cours de l'année écoulée, les parties ont continué de faire des efforts résolus pour surmonter des décennies de suspicion et d'animosité afin de jeter les bases de la réconciliation et du partenariat. Elles ont réussi à réduire les écarts qui les séparaient sur certains points, et sont parvenues à des accords sur un certain nombre de questions précises. En dépit des difficultés rencontrées pour parvenir à un accord à Camp David en juillet dernier, les deux parties ont montré qu'elles étaient résolues à aller de l'avant. Leur détermination nous rassure et nous espérons que l'élan des négociations ne sera pas perdu.

Malheureusement, après les événements survenus en septembre à Jérusalem-Est, la situation sur le terrain a commencé à se dégrader et a rapidement pris les proportions d'une crise, qui a de nouveau bloqué les chances de poursuivre les négociations. Le Comité se souviendra qu'au cours des deux derniers mois, divers acteurs, dont moi-même, ont cherché à persuader les

deux parties de mettre un terme à la violence et de relancer les négociations. Tout au long de la visite que j'ai effectuée dans la région, la situation sur le terrain à Jérusalem, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza est restée extrêmement tendue et instable.

Les accords conclus à Charm el-Cheikh ont été considérés comme une première étape critique vers le rétablissement du statu quo, la reprise du processus de paix et la mise en place d'un mécanisme permettant de déterminer les causes de la violence. À cette fin, il était absolument essentiel que les parties appliquent ces accords intégralement et de bonne foi.

Ce mois même, le Président Clinton a désigné une commission d'établissement des faits conformément aux accords de Charm el-Cheikh, et je m'en suis félicité. J'espérais également que cette commission s'acquitterait de sa tâche avec impartialité et de façon exhaustive et qu'elle pourrait apporter une contribution importante à la recherche d'une paix juste et durable.

La situation ayant continué à se détériorer, j'ai engagé les dirigeants des deux parties à s'abstenir de faire des déclarations publiques enflammées et à peser leurs propos avec le plus grand soin. Cela doit également s'appliquer à l'ensemble de la communauté internationale. Nous devons faire de notre mieux pour aider les Palestiniens et les Israéliens dans leur recherche historique de la paix.

Je voudrais saisir cette occasion pour engager les parties une fois de plus à préserver les résultats acquis au cours des neuf années du processus de paix et à progresser régulièrement dans la voie de la paix et de la réconciliation.

Je voudrais également ajouter qu'une question est considérée par les Palestiniens et par beaucoup d'autres comme la cause principale de la crise actuelle. Je veux parler de la confiscation et de la destruction continues de biens palestiniens ainsi que de la construction et de l'expansion de colonies de peuplement et de routes dans les territoires occupés. Ces faits compliquent gravement les discussions des parties sur les questions du statut définitif.

L'aggravation de la situation sur le terrain, au cours des dernières semaines, a eu un effet extrêmement dommageable sur l'économie palestinienne. La fermeture et le bouclage fréquents des frontières ont entraîné une grave détérioration des

conditions d'existence des Palestiniens dont l'économie dépend en grande partie de celle d'Israël. Par suite du conflit, le chômage et la pauvreté ont considérablement augmenté, après plusieurs années d'amélioration.

Le sentiment de désespoir, de frustration et de colère croît parmi les Palestiniens. C'est pourquoi il faut absolument rétablir le calme dès que possible et relancer les négociations de paix afin de relancer également l'économie.

Des organismes des Nations Unies tels que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement et beaucoup d'autres continuent d'appuyer le processus de paix en contribuant à poser les fondements économiques et sociaux d'une paix durable. Cette action a essentiellement visé à développer les infrastructures palestiniennes, à renforcer les capacités institutionnelles et à améliorer la qualité de la vie quotidienne pour des millions de Palestiniens.

Depuis plus d'un demi-siècle, l'UNRWA fournit une aide humanitaire diverse et des services essentiels de base aux quelque 3,7 millions de Palestiniens immatriculés auprès de l'Office. Je voudrais saisir cette occasion pour demander à nouveau aux donateurs de fournir à l'UNRWA les ressources nécessaires pour qu'elle réponde aux besoins croissants de la communauté des réfugiés. L'assistance des donateurs est particulièrement cruciale aujourd'hui, en cette période de crise et de difficultés économiques.

Le système des Nations Unies pour le développement a apporté une aide multilatérale et bilatérale considérable au peuple palestinien. Le PNUD, souvent en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et des gouvernements donateurs, a participé à un grand éventail de projets et de programmes de développement et de relèvement.

Des activités ont notamment été menées dans des domaines tels que la lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités, le développement institutionnel, les soins de santé, l'agriculture, l'environnement et dans d'autres domaines. L'ONU appuie également le processus de paix par le biais de l'action menée par M. Terje Rod-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et mon

représentant auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Au cours de l'année écoulée, M. Rod-Larsen a travaillé en étroite collaboration avec les diverses parties de la région afin de leur apporter un appui politique et de coordonner l'assistance fournie par l'ONU pour le développement et en faveur de la paix.

Je tiens aussi à mentionner le travail important accompli par la Mission humanitaire pour les besoins d'urgence dirigée par le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés. À ce jour, la Mission a coordonné la fourniture de plus de 9 millions de dollars d'aide.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l'Organisation des Nations Unies est pleinement résolue à appuyer les parties tout au long du processus de paix. Je peux aussi assurer le Comité que l'ONU continuera de fournir diverses formes d'assistance au peuple palestinien jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de la Palestine, et que la paix et la prospérité règnent dans la région du Moyen-Orient.

Permettez-moi de féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien du travail inlassable et dynamique qu'il accomplit depuis 25 ans. Je remercie sincèrement le Comité et vous-même, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette célébration annuelle. Je vous souhaite beaucoup de succès dans cette importante mission.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général des efforts qu'il déploie personnellement pour promouvoir la paix et un règlement global, juste et durable de la question du Moyen-Orient, ainsi que de l'appui qu'il apporte aux activités du Comité.

Je donne la parole au Président du Conseil de sécurité.

M. van Walsum (Pays-Bas) Président du Conseil de sécurité (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir aimablement invité, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, à la célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il s'agit d'un événement spécial par lequel la communauté internationale manifeste sa solidarité avec le peuple palestinien ainsi que son attachement à un règlement

global, juste et durable de la question de Palestine, en application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

La question de Palestine figure au premier plan de l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 50 ans. Dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent aux termes de la Charte, le Conseil de sécurité a eu à intervenir directement et il a joué, en la matière, un rôle crucial. On admet généralement que les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) en particulier doivent servir de base à tout règlement viable de la question. En tant que Président du Conseil, je constate avec satisfaction que pratiquement tous les accords et arrangements conclus par les parties au cours des dernières années, y compris ceux de ces derniers mois, font explicitement référence à ces deux résolutions.

Comme à leur habitude, les membres du Conseil suivent de près l'évolution de la situation sur le terrain, ainsi que celle du processus de paix. Les progrès accomplis par les deux parties à Camp David en juillet dernier ont été encourageants. Bien que le sommet ne se soit pas terminé de façon concluante, nous espérons que l'on parviendrait rapidement à un accord global, qui, par moment, a semblé imminent.

Malheureusement, nous avons assisté à une forte explosion de violence à la fin du mois de septembre. Le Conseil demeure profondément préoccupé par cet état de choses. Le Conseil a réagi rapidement face à cette situation et à l'escalade de la violence en adoptant, le 7 octobre, la résolution 1322 (2000). Les accords de Charm el-Cheikh avaient représenté un pas dans la bonne direction, dans la mesure où ils offraient la possibilité de rompre le cercle vicieux de la violence et de relancer les négociations. Au nom du Conseil, je tiens à présenter les condoléances de ses membres aux familles de toutes les victimes.

Je constate avec regret que les événements sur le terrain n'ont pas suivi, attisant les animosités et entraînant des pertes tragiques en vies humaines, la destruction de biens et d'infrastructures et le démantèlement de ces ponts psychologiques et symboliques que les parties avaient bâtis au cours de la dernière décennie, avec l'aide des parrains du processus du paix et de l'ensemble de la communauté internationale.

Je demande donc une fois de plus aux parties de respecter ces accords et de les appliquer sans plus tarder dans leur intégralité. Nous espérons qu'il sera

possible de remédier au coup sérieux porté au processus de paix par les troubles récents et que les parties s'efforceront de parvenir bientôt à un règlement définitif.

La commission d'établissement des faits dont les cinq membres ont déjà été nommés en consultation avec les parties et le Secrétaire général de l'ONU, devrait s'atteler à la tâche le plus vite possible. Le Conseil restera saisi de la situation au Moyen-Orient et continuera d'examiner les moyens de la normaliser.

Nous bénéficions dans cette tâche de l'appui précieux du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui demeure directement en contact avec les parties, préconise l'adoption de mesures constructives et donne des conseils sur les moyens de désamorcer la situation. Le Conseil est très reconnaissant au Secrétaire général de suivre la situation de si près, et le remercie des efforts qu'il déploie discrètement mais énergiquement et avec dévouement. Il rappelle qu'il a donné au Secrétaire général mandat de poursuivre ses missions de bons offices auprès des parties.

Nous espérons que les deux parties retourneront bientôt à la table des négociations avec une confiance renouvelée et qu'elles sauront rattraper le temps perdu et reconstituer un capital de bonne volonté. C'est le seul moyen d'obtenir des résultats tangibles et durables. En mettant l'accent sur les divergences et en attisant la méfiance et la suspicion, les deux parties ne feront que perpétuer de part et d'autre le malheur et la destruction. Il faut rétablir les ponts et susciter un véritable sentiment de partenariat. Les parties devraient comprendre qu'au lieu de s'affronter, elles feraient mieux de conjuguer leurs forces pour résoudre les problèmes communs qui découlent de leur inévitable coexistence. Il serait tout à leur avantage de s'accepter en tant que partenaires égaux et de gérer leur relation avec sagesse.

Le Conseil de sécurité sait gré à la communauté internationale des efforts qu'elle a faits pour aider les parties à surmonter les nombreux obstacles qui empêchent un règlement global, juste et durable de la question de Palestine. C'est la seule façon de mettre fin au long conflit israélo-arabe et de permettre à la paix, à la stabilité et à la prospérité de prendre racine au Moyen-Orient.

Pour terminer, j'aimerais, au nom de tous les membres du Conseil de sécurité, assurer le Comité que le Conseil continuera d'exercer pleinement les

responsabilités qui lui incombent aux termes de la Charte en ce qui concerne la question de Palestine. Nous demeurerons attachés à l'objectif d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient dans l'intérêt de toutes les parties concernées, y compris, bien entendu, le peuple palestinien.

Le Président : Je donne à présent la parole à M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne.

M. Al-Kidwa (Palestine) (parle en arabe) : J'ai l'honneur de lire la lettre suivante de M. Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, Président de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité nationale palestinienne :

« À l'occasion de cette séance solennelle tenue par l'Organisation des Nations Unies pour marquer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, j'ai le plaisir de vous transmettre, et par votre canal, de transmettre à l'ensemble de la communauté internationale, les salutations du peuple palestinien et de la direction palestinienne. Nous vous adressons nos profonds remerciements pour vos manifestations de solidarité et pour votre soutien sans faille à la lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, y compris son droit de fonder un État indépendant, avec pour capitale Jérusalem.

On s'attendait à ce que la Journée internationale de solidarité coïncide cette année avec la célébration de l'accession de la Palestine au statut d'État Membre de l'Organisation des Nations Unies et avec l'instauration de la paix entre la Palestine et Israël. Malheureusement, la réalité actuelle est tout autre. Le peuple palestinien est plutôt la victime d'une campagne militaire sanglante déclenchée par la puissance occupante, qui semble animée notamment par la volonté de briser la volonté politique de notre peuple et de ses dirigeants, afin de leur imposer ses vues inacceptables.

Depuis la funeste visite de M. Sharon au Al-Haram Al-Charif, le 28 septembre dernier, et la vague de protestation qui s'en est suivie au sein

de notre peuple contre cette visite et contre le maintien de l'occupation israélienne, Israël a recouru à son énorme machine de guerre, allant jusqu'à utiliser des tanks et des hélicoptères de combat pour infliger de terribles pertes humaines et matérielles à notre peuple.

Le nombre des martyrs palestiniens dépasse 300 personnes, et il y a eu plus de 10 000 blessés, dont un tiers sont des enfants âgés de moins de 18 ans. Beaucoup de ces victimes sont encore dans un état très grave. Les forces d'occupation ont également infligé des dégâts matériels importants à nos villes, villages et camps et leur a imposé un blocus militaire, qui a empêché la circulation des personnes et des biens, ce qui n'a fait qu'exacerber de manière intolérable les souffrances de notre peuple et a eu des conséquences délétères considérables sur une économie palestinienne déjà vulnérable. La communauté internationale a condamné l'agression menée par Israël, l'exhortant à mettre un terme à ses actes de répression et à reprendre les négociations de paix.

Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies a adopté, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, la résolution 1322 (2000), et par celui de l'Assemblée générale, lors de la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, la résolution ES-10/7. Tout en appréciant les positions adoptées par la communauté internationale, nous nous permettons toutefois de souligner qu'il reste à mettre en oeuvre ces résolutions. C'est d'une solidarité accrue avec notre peuple dont nous avons aujourd'hui besoin. Une solidarité accrue et la définition d'une position internationale dépourvue de toute équivoque, susceptible d'amener Israël à respecter les résolutions pertinentes de l'ONU, le droit international, et le droit international humanitaire en particulier. Nous lançons un appel à la mise en oeuvre urgente et complète de la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité et pour que la commission internationale d'établissement des faits puisse exercer son mandat efficacement, en vue de faire toute la lumière sur les événements survenus et d'empêcher qu'ils ne se reproduisent. Nous demandons également une protection internationale pour les civils palestiniens vivant

dans les territoires sous occupation israélienne. À cette fin, le déploiement d'une force d'observateurs des Nations Unies sur l'ensemble des territoires occupés par Israël depuis 1967 nous semble la solution la plus adéquate.

Ces mesures essentielles aideraient, sans aucun doute, à mettre un terme à la campagne menée par Israël contre notre peuple et permettrait de restaurer le calme dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, ainsi que dans l'ensemble de la région. Il serait alors possible, pourvu qu'Israël soit animé de la volonté politique nécessaire, de réactiver le processus de paix et de parvenir à un accord final entre les deux parties.

Nous demeurons acquis à la cause de la paix et sommes prêts à déployer tous les efforts nécessaires pour parvenir à cet accord, si le processus reste fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe de la terre contre la paix et la réalisation des droits du peuple palestinien, y compris celui de fonder un État indépendant avec pour capitale Jérusalem.

Il importe qu'avec tous nos frères et amis et tous ceux qui ont à coeur la cause de la paix, de la liberté et de la justice, vous restiez solidaires avec le peuple palestinien en ce passage difficile qu'il traverse et pour la courte période qui le sépare de son indépendance et de l'édification d'une société démocratique en Palestine, afin que nous puissions par la suite, avec la volonté de Dieu, participer avec d'autres États dans le système international et contribuer au renforcement de la paix dans le monde et à l'édification d'un monde meilleur pour tous les peuples du monde.

Je voudrais, pour finir, rendre un hommage appuyé à tous les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son Président, M. Ibra Deguène Ka, qui ont travaillé sans relâche à la réalisation de ces droits conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Je voudrais également rendre hommage aux récents efforts importants et intenses du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, destinés à rétablir la paix et à concrétiser les accords nécessaires dans la

région. Nous croyons en la responsabilité permanente des Nations Unies en ce qui concerne la question de Palestine. Nous estimons que l'ONU jouera un rôle actif et décisif au cours de la période à venir. Nous saluons également les efforts des nombreuses parties visant à soutenir le processus de paix et à parvenir aux solutions requises.

Nous demandons à toutes ces parties de redoubler d'efforts, en coordination avec les deux coparrains du processus de paix et les Nations Unies, pour assurer une large participation qui ne pourra que faire avancer le processus de paix.

Je vous salue une nouvelle fois au nom du peuple palestinien et de ses dirigeants, et je vous remercie tous de vos efforts. Je voudrais vous demander de maintenir et d'intensifier ces efforts pour que nous puissions tous ensemble dépasser la crise actuelle et aboutir à une paix durable et globale sur cette terre sainte et dans tout le Moyen-Orient. »

Ce message est signé, de M. Yasser Arafat, Président de l'État de Palestine, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité nationale palestinienne, à Gaza, le 29 novembre 2000.

Monsieur le Président, je voudrais vous réitérer ainsi qu'à toutes les personnes ici présentes, mes sentiments de profonde gratitude.

Le Président : Je voudrais remercier S. E. M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et lui demander de transmettre nos respects et nos salutations à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité nationale palestinienne. Nous remercions le Président Arafat pour son message éloquent. En notre nom à tous, j'exprime au Président Arafat nos sentiments de solidarité et notre sympathie pour le peuple palestinien dans les épreuves qu'il traverse actuellement. Je tiens aussi à assurer le Président Arafat, et par son intermédiaire, tout le peuple palestinien, de la ferme détermination du Comité à poursuivre les efforts qu'il déploie pour promouvoir un règlement global, pour qu'enfin la paix soit restituée à la terre de la paix.

Je vais suspendre la séance quelques instants pour permettre à certains de nos invités de quitter la salle. Au nom du Comité, je voudrais encore une fois remercier le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité, et l'Observateur permanent de la Palestine de leur présence parmi nous et de leurs importantes déclarations.

La séance, suspendue à 11 h 45, est reprise à 11 h 50.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. John de Saram, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. De Saram (Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de m'inviter en tant que Président du Comité spécial créé par l'Assemblée générale chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, pour prendre part à cette occasion solennelle et prendre la parole devant cette assemblée.

Au peuple palestinien, j'ai l'honneur de transmettre le profond respect et les meilleurs voeux du Comité spécial. Chaque année et comme le prévoit son mandat, le Comité fait rapport à l'Assemblée générale sur les difficultés rencontrées dans les territoires occupés, telles que les colonies de peuplement et les relations tendues existant autour de ces dernières, la confiscation des terres, la fourniture d'eau pour l'usage domestique et agricole, les restrictions à la circulation des biens et des personnes, les bouclages de Gaza et de la Cisjordanie, le traitement des prisonniers et des détenus, la résidence à Jérusalem-Est, les déplacements entre Gaza et la Cisjordanie et entre la Cisjordanie et Jérusalem-Est, ainsi que les conditions socioéconomiques dans les territoires occupés.

Le Comité spécial a informé l'Assemblée générale qu'en raison des tensions extrêmes qui caractérisent la vie dans les territoires occupés, il existe un système de lois et règlements et de mesures administratives complet et précis qui touche à tous les aspects de la vie des personnes des territoires occupés et porte atteinte de manière substantielle et sensible à

leurs droits humains d'une façon qui ne répond pas à ce que l'on considère aujourd'hui comme des normes internationales en matière de droits de l'homme et de valeurs humanitaires. Comme nous le savons, des événements tragiques et extrêmement choquants se déroulent hélas depuis la fin du mois de septembre dans les territoires occupés.

Le Comité spécial est profondément consterné devant l'ampleur de la force utilisée par les autorités israéliennes, le grand nombre disproportionné de Palestiniens tués et blessés, la nature de l'armement employé par les autorités israéliennes concernées, les bouclages et les restrictions qui affectent les zones palestiniennes et la liberté de circulation des Palestiniens, un état de choses qui, malheureusement, semble continuer dans des cycles déprimants de violence toujours croissante. Là où il existait auparavant l'espoir, il y a aujourd'hui la mort et la destruction et l'on se détourne des efforts pour la paix.

À ceux qui ont perdu des êtres chers dans la violence, je transmets, au nom du Comité spécial, notre profonde sympathie et nos sincères condoléances. Lorsque des émotions profondes sont en conflit, comme elles le sont et l'on été depuis beaucoup trop longtemps dans les territoires occupés, lorsqu'un sentiment de frustration et de désespoir se propage, comme c'est le cas depuis bien trop longtemps dans les territoires occupés, lorsque les tensions sont toujours proches des niveaux de danger et d'explosion, comme cela s'est produit bien trop souvent dans les territoires occupés, alors, si l'on ne veut pas que la violence engloutisse tout, la sensibilité et la délicatesse sont les exigences essentielles par excellence.

Nous, le Comité spécial, espérons vivement que le processus de paix l'emportera bientôt et que des mesures seront à nouveau prises sur cette voie difficile et nécessaire que tous doivent suivre afin qu'une paix globale juste et durable, longtemps attendue par tous les peuples de la région, puisse être conclue de manière satisfaisante.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur John de Saram pour l'importante déclaration qu'il vient de faire. Je le félicite aussi pour le travail remarquable qu'il mène au niveau du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes.

J'ai à présent le plaisir de donner la parole à S. E. M. Dumisani Shadrack Kumalo, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès des Nations

Unies, qui donnera lecture d'un message de S. E. M. Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président en exercice du Mouvement des pays non alignés.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Avant de donner lecture du message du Président Mbeki, Président de la République sud-africaine et Président en exercice du Mouvement des pays non alignés, permettez-moi de commencer par saluer la présence parmi nous du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du Président du Conseil de sécurité et de souhaiter la bienvenue parmi nous au Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, lequel nous rend également visite ici, ainsi qu'à tous nos visiteurs de Palestine.

Le message de M. Mbeki, en sa qualité de Président en exercice du Mouvement des pays non alignés, est le suivant :

« Au nom du peuple d'Afrique du Sud et du Mouvement des pays non alignés, je salue chaleureusement tous les Palestiniens à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qu'ils soient en Palestine ou dans la diaspora.

En cette même occasion l'an dernier, nous étions remplis d'espoir pour un avenir qui paraissait si prometteur du fait des événements très encourageants survenus et des mesures positives qui avaient été prises pour faire avancer le processus de paix. C'est donc avec tristesse que nous devons commémorer cette importante journée cette année au milieu du conflit, une situation bien éloignée de nos visions de l'an dernier.

En tant que Président en exercice du Mouvement des pays non alignés, je souhaite réitérer notre conviction commune qu'une paix juste et durable ne peut être réalisée que par le biais de négociations pacifiques. Nous estimons que la première priorité sur la voie menant vers cet objectif devrait être la cessation de la violence. Ceci peut être réalisé grâce à des mesures concrètes. Premièrement, il est de la plus haute importance que les troupes israéliennes se retirent au moins jusqu'aux positions qu'elles occupaient le 28 septembre, le jour de la visite

fatidique et provocatrice de M. Ariel Sharon au Al-Haram Al-Charif.

En outre, les mesures illégales de châtimeut collectif à l'encontre du peuple palestinien, telles que le bouclage intégral des territoires palestiniens et l'embargo économique sur la Palestine, devraient cesser immédiatement. Nous notons qu'à la suite de l'accord du 2 novembre conclu entre le Président Arafat et l'ancien Premier Ministre Shimon Pérès, le Président Arafat a lancé plusieurs appels au calme, alors que le Premier Ministre Barak n'a pas donné suite à cet accord, à cause de l'explosion survenue à Jérusalem-Ouest le lendemain. Ce n'est que lorsque ces conditions auront été remplies que l'on pourra raisonnablement s'attendre à ce que les appels au calme du Président Arafat soient entendus.

La communauté internationale peut apporter une contribution de poids au rétablissement du calme et de la confiance qui a été ébranlée au cours des deux derniers mois. Je veux saisir cette occasion pour renouveler notre appel au stationnement immédiat, dans les territoires palestiniens occupés, d'une force internationale d'observation sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Étant donné qu'Israël n'a pas de juridiction légitime dans les territoires palestiniens occupés, le Gouvernement sud-africain ne comprend pas pourquoi Israël devrait pouvoir exercer un droit de veto sur le déploiement d'une telle sorte.

Il est de la plus haute importance et urgent que des négociations de bonne foi entre la Palestine et Israël reprennent dès que le calme sera revenu dans la région. Il est devenu clair que le processus d'Oslo, qui s'est poursuivi pendant plus de sept ans avant la récente flambée de violence, avait des défauts majeurs. Ceux-ci portent directement sur la façon dont les Palestiniens ressentent, dans la rue, les résultats du processus de paix. Bien que le processus d'Oslo ait amené une amélioration visible, entre autres, à l'infrastructure palestinienne, d'une façon générale, il a provoqué une présence de la sécurité israélienne beaucoup plus importune dans la vie des Palestiniens moyens, par le biais de la nécessité de traverser des points de contrôle interminables qui ont surgi aux alentours de tout

centre urbain palestinien. Ceci aurait pu être compensé dans le passé par des progrès dans les négociations et la mise en oeuvre des accords. Cependant, tout cela a tari, et il n'existe plus aucune preuve tangible d'un dividende de la paix pour quiconque dans les rues palestiniennes. Maintenant, il n'y a que l'humiliation quotidienne de subir des barrages routiers israéliens ainsi que l'arrogance et la provocation interminables des colons israéliens en Palestine.

Il est par conséquent peu probable que le processus d'Oslo puisse simplement reprendre sans être largement amendé. Le Gouvernement sud-africain est convaincu que les Nations Unies, qui sont l'organisation chargée de la sauvegarde et de la promotion de la paix dans le monde, doivent jouer un rôle central dans les négociations futures, quels que soient le contexte ou la formule retenus pour la reprise du processus de paix. Les acteurs principaux, comme les États d'Europe, divers États du Moyen-Orient et d'autres peuvent également apporter une contribution significative dans la construction de la paix et devraient pouvoir jouer un rôle.

Dans une large mesure, les négociations futures devraient porter sur les modalités de la mise en oeuvre du consensus international existant consacré dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui demandent à Israël de se retirer des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967. Le Conseil de sécurité a également reconnu le principe de l'autodétermination du peuple palestinien et a, inversement, assuré la reconnaissance arabe du droit d'Israël à exister dans des frontières sûres. La terre pour la paix est la seule option viable.

À tous nos frères et soeurs palestiniens, je tiens à réaffirmer que leur lutte est légitime. En septembre de cette année les Ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ont, dans leur déclaration à l'Assemblée du Millénaire, réaffirmé la solidarité traditionnelle et constante du Mouvement avec le peuple palestinien et son soutien à la mise en oeuvre de toutes les résolutions de l'ONU sur la question de Palestine.

Je tiens donc, au nom du Mouvement des pays non alignés, et en particulier au nom de la République sud-africaine, de réaffirmer l'engagement pris par le Mouvement pour épauler le peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté et l'égalité comme membre souverain de la famille des nations. En effet, c'est un affront à l'humanité tout entière qu'alors que nous faisons face aux défis du nouveau millénaire et à nos aspirations pour ce nouveau millénaire, nos frères et soeurs palestiniens se battent toujours pour leurs droits de l'homme fondamentaux et, en tant que nation, pour la réalisation de leur droit à l'autodétermination. Il est impardonnable, plus de 50 ans après que les Nations Unies aient réaffirmé le droit des Palestiniens à un État souverain et plus de 30 ans après que le Conseil de sécurité, dans une décision contraignante, ait exhorté Israël à se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis la guerre de juin 1967, que les souffrances et l'humiliation provoquées par l'occupation militaire étrangère se poursuivent toujours. »

Le Président : Je voudrais remercier M. Dumisani Shadrack Kumalo, et le prie de bien vouloir transmettre à M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine et Président du Mouvement des pays non alignés, nos respects et nos sincères remerciements pour cet important message et pour son leadership à la tête du Mouvement des pays non alignés.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à Datuk Seri Syed Hamid Albar, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, qui fera une déclaration en sa qualité de Président de la vingt-septième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères.

Comme les membres du Comité le savent, Datuk Seri Syed Hamid Albar est arrivé à New York comme membre de la délégation du comité ministériel de l'Organisation de la Conférence islamique, envoyé par l'Émir du Qatar, Président du sommet de la Conférence islamique, pour des consultations importantes avec les membres du Conseil de sécurité sur la question de Palestine.

M. Albar (Malaisie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur, en ma qualité de Président de la vingt-septième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères et au nom de la

délégation malaisienne de me joindre à cette célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé cette réunion solennelle.

Nous nous sommes réunis chaque année pour exprimer notre appui au peuple et aux dirigeants palestiniens dans leur recherche d'une solution juste et globale à la question de Palestine, qui, incontestablement, se trouve au coeur du conflit arabo-israélien. Cet événement nous rappelle également la nécessité urgente de parvenir à une paix globale, juste et durable dans tout le Moyen-Orient.

C'est avec un profond regret et un grand chagrin que la célébration se déroule cette année dans un contexte d'escalade de la violence et d'une situation grave en détérioration sur le terrain. L'Organisation de la Conférence islamique (OCI) et la Malaisie rejettent et condamnent l'usage excessif de la force par Israël contre les Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est. Nous ne pouvons pas nous permettre de garder le silence face à la poursuite des violations flagrantes des droits du peuple palestinien qui vit sous occupation. Les attaques violentes actuelles contre le peuple palestinien sont une illustration claire de la politique permanente de harcèlement et d'intimidation mise en oeuvre par Israël, la puissance occupante depuis des décennies. Lorsque les droits de l'homme sont violés, le silence implique tout simplement que l'on tolère ces actions. Ce qui revient à pénaliser les malheureuses victimes.

À l'heure actuelle, 300 Palestiniens ont perdu la vie – la plupart d'entre eux étant civils innocents, dont des enfants – et plus de 3 000 sont blessés, conséquences directes du recours excessif et disproportionné à la force par les forces de sécurité israéliennes. Comme l'a si bien décrit Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la réalité quotidienne des Palestiniens dans la crise actuelle est celle « des humiliations minables, de la discrimination et des inégalités criantes [qui sont] en fin de compte déshumanisantes ». L'OCI pleure les morts insensées et présente ses sincères condoléances aux familles endeuillées ainsi qu'à l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien.

La Malaisie et l'OCI demandent également à Israël de refréner les actions brutales de ses forces de

sécurité et de traduire en justice les responsables directs et délibérés de ces morts tragiques. De telles actions constituent des violations de la quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre, applicable à tous les territoires occupés par Israël depuis 1967. L'ONU a le devoir de mettre fin aux violations de la Convention et d'assurer la protection des civils, particulièrement celle des enfants. La communauté internationale doit oeuvrer à la mise en oeuvre de toutes les actions permettant de briser le cycle de la violence et d'assurer la protection des civils innocents – d'où la nécessité importante et urgente de mettre en place une force de protection des Nations Unies, une mesure qui est actuellement envisagée par le Conseil de sécurité.

En tant que membre de la communauté des nations, Israël ne saurait plus longtemps rester indifférent aux multiples décisions prises par la communauté internationale – la dernière en date étant la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité du 7 octobre 2000; la résolution S-5/1 du 27 octobre 2000, adoptée par la cinquième session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme; et la résolution ES-10/7 datée du 1er novembre 2000, adoptée à la reprise de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ces résolutions, entre autres, demandent à Israël de respecter scrupuleusement ses obligations et ses responsabilités juridiques découlant de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Ils ont exigé la cessation immédiate de la violence et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour faire en sorte que la violence cesse. Ils ont également exigé que l'on évite de nouvelles provocations et que la situation redevienne normale de façon à encourager les perspectives du processus de paix au Moyen-Orient.

On ne parviendra à une paix juste et durable que si les forces armées israéliennes et les colons illégaux effectuent un retrait complet des terres arabes et palestiniennes occupées depuis 1967, y compris la ville d'Al Qods Al Charif et le Golan syrien occupé.

Le peuple de Palestine a le droit inaliénable d'établir son propre État indépendant et souverain dont la capitale incontestée serait Al Qods Al Charif. À cette fin, l'OCI et la Malaisie demandent à Israël de se conformer aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1322 (2000) du Conseil de sécurité et à toutes les autres résolutions pertinentes.

L'OCI et la Malaisie se félicitent de l'engagement sans faille du Président Arafat vis-à-vis du processus de paix. Nous reconnaissons que sa décision de reporter la déclaration d'indépendance de la Palestine est la preuve manifeste de cet engagement ainsi que de sa grande retenue et de ses qualités d'homme d'État. L'OCI et la Malaisie sont fermement aux côtés de la Palestine dans sa lutte et, à cet égard, nous soutenons vigoureusement les efforts déployés par le Président Arafat en vue de déclarer la création d'un État indépendant de Palestine.

Nous apprécions également les efforts déployés par le Secrétaire général, Kofi Annan, en consultation avec les parties pertinentes, pour mettre fin au conflit de longue date au Moyen-Orient.

Le moment est venu de demander à l'Organisation de prendre des mesures plus énergiques, et aux États qui ont la capacité d'agir, de faire montre du même enthousiasme pour la question de Palestine que pour des problèmes dans d'autres parties du monde.

À cette phase critique de la situation, nous devrions renouveler et renforcer nos efforts collectifs en faveur de la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination, pour une patrie indépendante et souveraine et pour la recherche de la paix et de la sécurité dans la région.

La séance d'aujourd'hui nous donne la possibilité de manifester notre appui constant au peuple palestinien et notre solidarité avec lui dans sa recherche bien méritée de la paix.

Le Président : Je remercie Datuk Seri Syed Hamid Albar, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie et Président de la vingt-septième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, pour son importante déclaration. Je voudrais lui demander de transmettre nos respects au Président de la Conférence islamique, S.A. Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, que nous remercions particulièrement pour la manière avec laquelle il a dirigé la réunion extraordinaire consacrée à la situation tragique en Palestine. Je voudrais aussi le prier de transmettre au Premier Ministre, M. Mahathir, tous nos remerciements pour son soutien sans faille à la cause du peuple palestinien.

Je donne maintenant la parole à M. Roland Kpotsra, Représentant permanent du Togo auprès de

l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture du message du général Gnassingbe Eyadema, Président de la République togolaise, en sa qualité de Président de l'Organisation de l'unité africaine.

M. Kpotsra (Togo) : J'ai l'honneur de donner lecture du message du Président Gnassingbe Eyadema, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine.

« La célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien présente une signification particulière pour l'Organisation de l'unité africaine et pour les États africains. Depuis sa création, l'Organisation panafricaine a manifesté une solidarité sans faille avec le peuple palestinien dont elle n'a jamais cessé d'appuyer les aspirations à l'autodétermination.

Aujourd'hui, en dépit des progrès accomplis au cours de ces dernières années, nous sommes profondément préoccupés par l'entrave faite au processus de paix, au moment où le mouvement vers l'indépendance et l'autodétermination complètes de la Palestine se trouvent, une fois encore, dans l'impasse.

L'intolérable résurgence de la violence qu'ont connue la Cisjordanie et la bande de Gaza ces trois derniers mois a malheureusement entraîné la radicalisation des positions de part et d'autre. Il est, par conséquent, souhaitable que les parties concernées oeuvrent à l'application sans conditions de l'accord de cessez-le-feu, conclu à Charm el-Cheikh le 17 octobre 2000, en vue de mettre fin aux hostilités et de rétablir la confiance entre les dirigeants palestiniens et israéliens.

De même, nous formons le vœu de voir la commission internationale chargée de déterminer les causes de la récente explosion de violence remplir sa mission et déposer, le plus vite possible, son rapport, tout en espérant que tous les protagonistes adhéreront pleinement à ses conclusions.

À cet égard, nous saluons les efforts que continuent de déployer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les parrains du processus de paix, en vue d'amener les parties à honorer les engagements auxquels elles ont souscrit à Charm el-Cheikh et à oeuvrer à l'avènement d'une paix durable dans la région.

La cessation de la violence et le retour à la table des négociations sont à ce prix.

L'on ne répétera cependant jamais assez qu'il est indéniable que l'avènement d'une ère de paix durable, de stabilité et de sécurité pour les peuples du Moyen-Orient ne pourra survenir qu'à travers la poursuite harmonieuse du processus de paix et par l'affirmation d'une volonté politique plus résolue de toutes les parties concernées sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et suivant le principe de la terre contre la paix.

C'est pourquoi nous saisissons l'occasion de cette commémoration pour exhorter, une fois encore, le Président Yasser Arafat et le Premier Ministre Ehoud Barak à n'épargner aucun effort pour reprendre très rapidement les discussions interrompues du fait des tragiques événements qui continuent d'ensanglanter le territoire palestinien occupé.

C'est aussi le lieu de rappeler qu'à maintes reprises, l'Assemblée générale a réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies est investie d'une responsabilité permanente concernant la question de Palestine tant que celle-ci ne sera pas résolue de manière satisfaisante, conformément à la légitimité internationale.

Aussi les Nations Unies doivent-elles continuer de peser de toute leur autorité afin d'éviter que le radicalisme, quelle que soit son origine, ne ramène à la politique du désespoir, et que le rejet obstiné des engagements souscrits ne finisse par compromettre la sécurité de la région du Moyen-Orient dans son ensemble.

L'Organisation de l'unité africaine et les États africains espèrent que les États Membres de l'ONU oeuvreront à permettre aux Nations Unies d'aider, en ce début de nouveau millénaire, au règlement pacifique de la question de Palestine.

Dans cette perspective, nous adressons nos chaleureuses félicitations aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts constants qu'ils déploient en vue de la réalisation de ce noble objectif. Que Dieu bénisse ces efforts et permette le retour d'une paix durable au Moyen-Orient. »

Le Président : Je remercie M. Roland Kpotsra et lui demande de bien vouloir transmettre au général Gnassingbe Eyadema, Président de la République togolaise et Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), nos respects et nos sincères remerciements pour cet important message. Je lui demande également de transmettre au Président Eyadema nos remerciements pour son rôle à la tête de l'OUA et pour le soutien du Togo à la cause palestinienne.

Je donne maintenant la parole à M. Said Kamal, Secrétaire général adjoint aux affaires palestiniennes de la Ligue des États arabes, qui va présenter le message de M. Ahmad Esmat Abdul-Maguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Kamal (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Au nom de la Ligue des États arabes, je souhaite transmettre les salutations du Secrétaire général, M. Ahmad Esmat Abdul-Maguid, et l'expression de sa gratitude pour tous les efforts déployés par le Comité, les États Membres et les diverses organisations en témoignage de leur solidarité avec le peuple palestinien et sa juste cause.

C'est pour moi un grand honneur que de représenter le Secrétaire général de la Ligue à cette manifestation internationale de commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui a plus que jamais besoin de l'appui et l'assistance de la communauté internationale ainsi que de sa protection pour mettre fin à l'agression que lui font subir les forces d'occupation israéliennes. Cette aide permettra au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à l'instauration de son propre État indépendant, avec pour capitale Al-Qods Al-Charif.

À cet égard, nous tenons à remercier vivement l'Organisation des Nations Unies et ses organes et institutions spécialisées pour l'appui politique et matériel qu'ils apportent au peuple palestinien, et à rendre un hommage tout particulier au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ses membres et son Président, l'Ambassadeur Ibra Deguène Ka, Représentant permanent du Sénégal.

Chaque année à la même date, nous nous réunissons en témoignage de notre solidarité avec le peuple palestinien et pour passer en revue les mesures par lesquelles Israël perpétue la tragédie du peuple

palestinien et le prive des droits légitimes que lui confèrent le droit international et les résolutions pertinentes. La campagne d'agression à laquelle se livre Israël ces derniers jours et depuis quelques mois a atteint un degré déraisonnable et intolérable. Au nom de la Ligue des États arabes, j'ai souvent mis en garde de cette tribune contre les graves conséquences de cette politique, non seulement pour le peuple palestinien mais aussi pour la stabilité et la sécurité de l'ensemble de la région et pour les intérêts vitaux des autres États du monde.

Aujourd'hui, point n'est besoin de répéter ce que j'ai déjà dit à propos des pratiques israéliennes hostiles à la paix : de par leurs fonctions, ceux qui sont représentés ici sont en effet en mesure de suivre au quotidien les mesures d'agression et d'oppression menées contre le peuple palestinien, ainsi que les violations et le sabotage par Israël du processus de paix au Moyen-Orient. Je me bornerai à citer le paragraphe suivant de la déclaration que j'ai faite l'an dernier.

« De telles pratiques et idées de la part des Israéliens enlèvent tout sens au processus de paix et en sapent les bases. Elles menacent éventuellement de faire exploser la région et de l'entraîner à nouveau dans une spirale de violence : les gens ne peuvent pas tolérer l'injustice pour toujours, particulièrement sur des questions de base touchant les droits fondamentaux du peuple palestinien, comme Al-Qods, les établissements de colons, les droits des réfugiés, et l'autodétermination. » (A/AC.183/PV.249, p. 13)

Les faits survenus récemment ont confirmé cette mise en garde très claire. Le 28 septembre 2000, les événements sanglants déclenchés à Al-Qods Al-Charif se sont propagés à tous les autres territoires palestiniens occupés, ainsi qu'à Israël même, à la suite d'une visite de provocation du dirigeant du parti extrémiste Likoud, M. Ariel Sharon, appuyée par l'actuel Gouvernement israélien. M. Sharon a violé le caractère sacré de l'esplanade d'Al-Haram Al-Charif, et offensé ainsi les sentiments des Palestiniens et toutes les forces des mondes islamique et chrétien. Cette visite n'était motivée, on le sait, par aucune raison religieuse, mais au contraire, par un mépris pur et simple des Lieux saints et par une tentative de les manipuler à des fins partisans, intérieures ou extérieures. Il est probable que les dirigeants israéliens ont pris cette décision dans le cadre d'une tactique ou

d'une stratégie visant à éliminer les dirigeants palestiniens et à ramener le processus de paix à la case départ, ce qui pourrait avoir des résultats extrêmement graves.

Les forces d'occupation israéliennes ont eu recours à une force brutale et excessive face à des Palestiniens désarmés – parfois même des enfants, visant les endroits vulnérables du corps. Elles n'ont pas hésité à employer jusqu'à des chars, des avions et des roquettes contre des quartiers résidentiels et contre les bureaux de l'Autorité nationale palestinienne, provoquant la mort de centaines de martyrs et des milliers de blessés et paralysant la vie dans les territoires palestiniens. Il convient bien sûr d'ajouter à tout cela les résultats de l'embargo, de l'isolement et du châtement collectif.

Les médias et les organisations internationales des droits de l'homme se sont déjà amplement fait l'écho de l'agression brutale perpétrée contre le peuple palestinien par les forces d'occupation israéliennes. Je tiens cependant à m'élever énergiquement contre l'agression dont a été victime de la part de colons sionistes Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, dans l'exercice de ses fonctions dans les territoires palestiniens, en violation flagrante des principes et des normes du droit international. Un tel acte est significatif du mépris cynique avec lequel Israël traite les institutions de la communauté internationale, en particulier l'ONU, et de la brutalité employée par les forces d'occupation israéliennes contre les civils palestiniens dans les territoires occupés.

Face à la gravité de la situation, la réponse de la communauté arabe, de la région et du reste du monde a été unanime dans sa condamnation de l'agression israélienne, son affirmation des droits légitimes du peuple palestinien et son appui à la juste lutte de celui-ci pour le rétablissement de ces droits. Le sommet arabe extraordinaire tenu au Caire les 21 et 22 octobre 2000 a illustré la solidarité unanime de la nation arabe, qui soutient, de l'Atlantique au golfe Persique, la lutte des Palestiniens pour leur souveraineté, leur dignité et tout ce qu'ils considèrent comme sacré. À ce sommet, les dirigeants arabes ont rendu Israël responsable de replonger la région dans les tensions et la violence par son recours à l'agression et aux embargos. Ils ont également condamné la violation des normes du droit international et des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 par Israël, qui a

pratiquement réduit à néant les efforts de paix dans la région. Il semble que les dirigeants israéliens n'aient pas compris la portée de la déclaration politique claire issue de ce sommet arabe. Cette déclaration a été, et continue d'être, un avertissement très clair.

Le sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, tenu à Doha du 12 au 14 novembre, a affirmé la solidarité du monde musulman avec la lutte du peuple palestinien pour la réalisation de ses droits. Comme le sommet arabe, il a tenu Israël responsable des événements survenus dans les territoires palestiniens. L'Intifada du peuple palestinien a également reçu l'appui du Mouvement des pays non alignés, des États amis d'Europe et de nombreuses organisations et comités des droits de l'homme. C'est là une position très noble qui mérite tous nos remerciements et notre gratitude.

La Ligue des États arabes rappelle une fois de plus les décisions des dirigeants arabes et musulmans, et appelle à la mise en place sous l'égide de l'ONU d'une commission internationale impartiale d'établissement des faits chargée de faire la lumière sur les causes de la grave dégradation de la situation dans les territoires palestiniens et des massacres commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien, ainsi que sur les responsabilités en la matière, sur la base de la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité en date du 7 octobre 2000, de la résolution du 19 octobre 2000 de la cinquième session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme et de la résolution de l'Assemblée générale du 20 octobre 2000. En outre, la Ligue des États arabes exhorte instamment le Conseil de sécurité à suivre activement l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens, dans la mesure où elle représente une menace pour la paix et la sécurité internationales, et à assumer avec l'Assemblée générale sa responsabilité de fournir une protection internationale au peuple palestinien qui n'a de cesse de secouer le joug de l'occupation israélienne. Nous demandons à l'ONU de continuer à associer cette responsabilité jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse jouir de la totalité de ses droits inaliénables en Palestine, conformément aux exigences légitimes de la communauté internationale.

L'Intifada palestinien qui se poursuit et le soutien dont il bénéficie ne sont pas incompatibles avec la foi que mettent les peuples arabe et palestinien dans l'option stratégique d'une paix juste. Cela ne signifie

nullement qu'ils répondront aux appels à la guerre qu'Israël tente d'imposer au peuple palestinien désarmé et à l'ensemble de la région en déployant son arsenal militaire de chars, d'avions de combat et de missiles face à des enfants qui n'ont que des pierres pour se défendre.

De par son essence-même, l'Intifada envoie le message complexe suivant aux Israéliens et au reste du monde : les Palestiniens en ont assez d'attendre de pouvoir jouir de leurs droits légitimes, ils sont fatigués des atterroissements et ne sauraient tolérer plus longtemps l'oppression de la puissance occupante. Le peuple palestinien a donné suffisamment d'occasions de paix juste dans la région et pris suffisamment d'initiatives à cette fin, dont aucune, malheureusement, n'a été entendue par la partie israélienne. Le message de l'Intifada est également que le peuple palestinien, s'il reste attaché au principe onusien de renoncement à la guerre et au terrorisme, tient fermement à ses droits à la légitime défense et à l'autodétermination, qu'il est résolu à obtenir par tous les moyens reconnus par la légitimité internationale pour les peuples et les nations vivant sous le joug de l'occupation étrangère.

Il est temps que les Israéliens prennent conscience de la possibilité qui leur est offerte d'instaurer la paix dans la région ainsi que du coût humain, psychologique et économique de la guerre. Il est temps que les dirigeants israéliens reconsidèrent leur position et empêchent les forces extrémistes, qu'elles soient militaires ou politiques, d'exercer leur pouvoir avec arrogance et de s'engager dans une politique d'agression et de domination. Israël doit se rendre compte que la paix doit reposer sur la justice, et que cela ne peut se faire que dans le respect des normes de la légitimité internationale, en particulier des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, du principe de la terre contre la paix et de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale relative au droit des réfugiés palestiniens au retour et à l'indemnisation. De la sorte, les Palestiniens pourront exercer leurs droits légitimes, et surtout le droit à l'autodétermination et le droit à la création d'un État indépendant, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale. Faute de quoi, l'Intifada du peuple palestinien se poursuivra et connaîtra une escalade par vagues successives dans le contexte d'un équilibre de la terreur. Il trouvera appui dans une longue tradition de persévérance, dans le large appui de la communauté internationale, et dans le ralliement de tous les États

arabes aux côtés du peuple palestinien, jusqu'à la réalisation de ses droits nationaux.

L'instauration de la paix au Moyen-Orient est plus impérative que jamais. L'expérience acquise à travers le processus de paix, ces 10 dernières années, est riche d'enseignements pour l'avenir. Le Comité conçoit la nécessité d'un respect rigoureux du cadre fixé pour le processus de paix, fondé sur les résolutions de la légitimité internationale, non seulement parce qu'il est le cadre légitime et logique accepté par la communauté internationale mais également parce qu'il permet de ne pas se perdre en explications et en interprétations.

Le Comité comprend également que le parrainage du processus de paix au Moyen-Orient par les seuls États-Unis d'Amérique ne doit pas être détaché de l'esprit de ce cadre international ni d'un esprit d'équité et d'impartialité. Sinon, comment les États-Unis pourraient-ils être les principaux parrains du processus de paix quand ce processus est boycotté par son propre allié stratégique, Israël, qui utilise des armes américaines pour tuer des centaines et blesser des milliers de Palestiniens désarmés?

Si Israël n'est pas prêt pour une paix fondée sur le cadre international, et rêve encore d'imposer sa conception raciste de la paix, après avoir gaspillé 10 ans en faux-fuyants et même en dérobades devant les engagements qu'elle a pris, il faudra, pour la prochaine phase du processus de paix, envisager sérieusement une protection internationale pour le peuple palestinien contre l'oppression de l'arrogance militaire israélienne ainsi que l'imposition de sanctions contre Israël, qui a violé les normes de la légitimité internationale et les résolutions de l'ONU. C'est avant tout aux États-Unis d'Amérique qu'il incombe d'assurer, avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité, et avec l'Organisation des Nations Unies, seule organisation internationale compétente en la matière, le succès de la prochaine phase du processus de paix.

Le Président : J'aimerais remercier M. Said Kamal de sa déclaration et je le prie de bien vouloir transmettre à S. E. M. Ahmad Esmat Abdel Meguid, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, les sincères remerciements du Comité pour cet important message.

Je signale que le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a tenu à

dépêcher son adjoint à cette réunion en la personne de l'Ambassadeur Aboul Goch, que nous saluons. Veuillez transmettre, Monsieur l'Ambassadeur, nos remerciements à mon ami Azzeddine Laraki, Secrétaire général de l'OCI.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Don Betz, qui fera une déclaration au nom du réseau international des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine.

M. Betz (Président du Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de cette occasion de participer activement à la présente réunion solennelle. Nous voici réunis dans cette maison de la paix à une période de péril sans précédent pour le peuple palestinien. En ma qualité de Président du Comité international de coordination des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine, j'ai eu l'honneur insigne, grâce au Comité, de représenter le réseau mondial des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine à plusieurs occasions depuis 1984. Je suis heureux de noter qu'aujourd'hui, nombre de mes collègues des organisations non gouvernementales sont ici dans cette salle; beaucoup étaient également présents aux commémorations organisées à Genève et à Vienne au début de la journée.

Durant ces années, j'ai entendu des appels éloquents à la solidarité avec le peuple palestinien, mais il y a rarement eu un moment dans la lutte des droits individuels et nationaux des Palestiniens où les enjeux ont été aussi importants. La protection internationale de la nation palestinienne doit être une préoccupation quotidienne de l'ONU et une priorité pour chaque État Membre attaché à la paix et à la justice au Moyen-Orient. Le survie de ce peuple dépend de l'intérêt clair et précis porté à cette réalité par les États du monde et par ce lieu de rassemblement que ces derniers ont créé – l'Organisation des Nations Unies.

Chaque jour, les médias du monde font état du nombre sans cesse croissant de morts et de blessés en Palestine. Chaque jour, le nombre de victimes s'accroît. Chaque jour, la presse admet que la plupart des morts et des blessés sont des Palestiniens. Pour ceux qui sont présents dans cette salle ainsi que pour les organisations non gouvernementales qui s'efforcent d'aider la création d'un État de Palestine, les dures

réalités de ces informations apparaissent à travers le nom et l'âge des Palestiniens et la description des blessures qu'ils subissent quotidiennement.

De nombreux Américains – mes compatriotes – pensent que les affrontements quotidiens, qui sont devenus presque monotones pour la plupart d'entre eux, ont lieu dans l'État d'Israël. L'occupation elle-même est ignorée par un monde tellement sollicité par d'autres faits. La question de Palestine et la paix au Moyen-Orient ne figurent pas parmi les préoccupations majeures de l'opinion publique. L'injustice brute et prolongée de cette réalité ne suscite pas l'intérêt soutenu d'un monde tellement occupé et complaisant.

Pour nous, la tâche immédiate consiste d'abord et surtout à sauver des vies pour que les parents et leurs enfants puissent réellement connaître cette paix dont nous rêvons tous chaque jour et que nous nous efforçons d'atteindre par la pensée, la parole et l'action. Aujourd'hui en Palestine, la paix est orpheline – presque un mythe au milieu des informations faisant état de destructions de bâtiments par des hélicoptères armés et d'accusations publiques selon lesquelles ce sont les Palestiniens qui assiègent Israël, ainsi que du bilan quotidien inexorable de morts et de blessés.

Les marques de cet appel national persistant à l'indépendance et à l'aide sont inscrites de façon indélébile sur le visage et le corps des enfants et des adultes de Palestine, dont certains seront défigurés à vie.

Depuis des années, des centaines d'organisations non gouvernementales continuent de parler, d'écrire, de se réunir, de faire pression et de manifester à propos des effets de cette injustice, et d'exprimer leur appui aux résolutions de l'ONU sur la paix au Moyen-Orient. Il existe une collaboration étroite entre le mouvement des organisations non gouvernementales et le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien depuis la Conférence des Nations Unies de 1983 sur la question de Palestine.

De façon générale, les organisations non gouvernementales assument de plus en plus un rôle utile sur les questions internationales et l'activité de l'ONU. C'est au cours de la présente année que le Secrétaire général de l'ONU nous a rappelé avec éloquence que seule une collaboration entre les États-nations, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales pourra assurer une

coalition mondiale active et efficace pouvant répondre aux problèmes mondiaux, dont le règlement dépasse la capacité individuelle des intervenants.

Les organisations non gouvernementales restent fermement attachées à l'ONU, à ses valeurs, et aux résolutions pertinentes en tant que seul moyen efficace d'aller de l'avant sur la voie de la paix. L'effondrement du processus de paix, qui a très souvent et clairement contourné les Nations Unies, confirme donc la pertinence de la vision des organisations non gouvernementales. Une nation seule, même s'il s'agit d'une superpuissance, ne peut réaliser la paix entre les parties lorsque sa politique et ses relations sont constamment et exagérément alignées sur le point de vue d'une partie.

Le réseau des organisations non gouvernementales pense qu'il est temps de revenir à l'ONU en tant qu'épicentre de toute quête internationale réelle de la paix, et qu'il est temps pour l'ONU d'agir et d'assumer ce rôle. Toute approche sérieuse sur la voie de la paix doit être directement et indirectement liée aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), comme cela a été dit plusieurs fois aujourd'hui, et à l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que le moment est venu de redonner à cette Organisation mondiale la place qui lui revient avec une nouvelle détermination, et à cette fin, il n'y a pas de temps à perdre.

Même si il date de plusieurs années, le principe de la terre en échange de la paix, exprimée clairement dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), traite de façon honnête de l'illégalité de l'occupation qui persiste et nous rappelle qu'en dépit d'arguments contraires, des dispositions entières du droit international – le droit de nations responsables – s'appliquent effectivement à la question de Palestine.

Nous sommes au soixante-deuxième jour de la nouvelle Intifada, comme l'appellent certains, et le nombre de morts et de blessés s'accroît au détriment des Palestiniens et de leurs familles en deuil. Pour de nombreuses organisations non gouvernementales, cette réalité brutale montre que des progrès réels pour faire cesser l'affrontement en recherchant une paix effective et réalisable doivent constituer une priorité pour l'ONU et pour chacun de ses États Membres, et pour tous les États Membres et de nombreuses organisations non gouvernementales du monde entier, nous nous efforçons activement d'atteindre le même résultat.

Il est impératif de ramener la recherche de la paix dans cette maison de la paix, attachée depuis sa création à la recherche et au maintien de la paix. Les organisations non gouvernementales sont disposées à apporter leur aide en mobilisant les sociétés civiles et à demander l'appui de leurs gouvernements à cette initiative. Depuis 1983 et depuis la Conférence des Nations Unies sur la Palestine, les organisations non gouvernementales, en tant que réseau naissant, s'emploient en tant que partenaires civils avec l'ONU à défendre les droits du peuple palestinien. Garantir le droit des Palestiniens à un État, avec Jérusalem-Est pour capitale, leur droit au retour, leur droit à se libérer du besoin et de la peur, et leur droit à une vie normale est le lien commun existant entre les organisations non gouvernementales, et nous pensons que cela nous lie à cette Organisation internationale.

Il est temps de faire connaître à une nouvelle génération l'applicabilité et la valeur du droit international, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et une Organisation des Nations Unies entrant dans une nouvelle ère avec confiance et compétence. La question qui se pose à nous n'est rien de moins que le destin du peuple palestinien.

Le Président : Je voudrais remercier M. Betz de son importante déclaration et lui dire surtout combien nous apprécions la précieuse contribution que les organisations non gouvernementales ont toujours apportée aux activités du Comité.

Je suis heureux d'annoncer que notre comité a reçu des messages d'appui et de solidarité de nombreux chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Le texte de ces messages sera publié dans un bulletin spécial de la Division des droits des Palestiniens, mais je tiens à donner lecture de la liste des noms des personnalités qui les ont envoyés.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État suivants : S. E. M. Hugo Chávez Frías, Président de la République bolivarienne du Venezuela; S. E. le général de brigade Lansana Conté, Président de la République de Guinée; S. E. M. Fernando Henrique Cardoso, Président de la République fédérative du Brésil; S. E. M. Joseph Estrada, Président de la République des Philippines; S. E. M. Burhanuddin Rabbani, Président de l'État islamique d'Afghanistan; S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie; S. E. M. Glafcos Clerides, Président de la République de

Chypre; S. E. M. Khamtai Siphandon, Président de la République démocratique populaire lao; S. E. M. Tran Duc Luong, Président de la République socialiste du Viet Nam; S. E. M. Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne; S. M. le Roi Abdullah II Bin Al Hussein, du Royaume hachémite de Jordanie; S. E. Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, Présidente de la République socialiste démocratique de Sri Lanka; S. E. M. Omer Hassan Ahmed Al-Bashir, Président de la République du Soudan; S. E. Me Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal; S. A. le cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyan, Président des Émirats arabes unis; S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar; S. M. le Roi Mohammed VI, du Royaume du Maroc; S. E. M. Mohamed Hosni Mubarak, Président de la République arabe d'Égypte; S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, Président de la République algérienne démocratique et populaire; S. E. M. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie; S. E. M. Fidel Castro Ruz, Président de la République de Cuba; S. E. M. Seyed Mohammad Khatami, Président de la République islamique d'Iran; S. E. M. Valentin Paniagua, Président de la République du Pérou; S. E. M. Ahmet Necdet Sezer, Président de la République turque.

Nous avons également des messages des chefs de gouvernement suivants : S. E. M. Pakalitha Mosisili, Premier Ministre du Royaume du Lesotho; S. E. M. Chuan Leekpai, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande; S. E. M. Zhu Rongji, Premier Ministre du Conseil de l'État de la République populaire de Chine; S. E. Sir Anerood Jugnauth, Premier Ministre de la République de Maurice; S. E. M. Atal Bihari Vajpayee, Premier Ministre de la République de l'Inde; S. E. M. Samdech Hun sen, Premier Ministre du Royaume du Cambodge; S. E. Mme Sheikh Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh; S. E. M. Vladimir Ermoshin, Premier Ministre de la République du Bélarus.

Les Ministres des affaires étrangères suivants ont envoyé des messages : S. E. M. Yusef Ben Alawi Ben Abdallah, Ministre des affaires étrangères du Sultanat d'Oman; S. E. M. János Martonyi, Ministre des affaires étrangères de la République de Hongrie; S. E. M. Yohei Kono, Ministre des affaires étrangères du Japon; S. E. M. Petre Roman, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie; S. E. Mme Lila Ratsifandriamanana, Ministre des affaires étrangères de la République de

Madagascar; S. E. M. Guillermo Fernandez de Soto, Ministre des affaires étrangères de la Colombie; S. E. M. Farouk Al-Shara, Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne; S. E. M. Mohammed Said Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq; S. E. M. Anatolyi Zlenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine; S. E. M. Adalberto Rodríguez Giavarini, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte de l'Argentine.

Les Gouvernements de l'Uruguay, de la République centrafricaine et du Burkina Faso ont également envoyé un message.

La délégation de la République du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies a également envoyé un message.

Nous avons également reçu des messages des représentants des organisations intergouvernementales suivantes : l'Union européenne, l'Organisation de l'unité africaine, représentée par S. E. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine; et l'Organisation de la Conférence islamique, représentée par S. E. M. Azzeddine Laraki, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

Enfin, nous avons reçu des messages des organisations non gouvernementales suivantes : le Comité de coordination des organisations non gouvernementales européennes sur la question de Palestine, la Federación Palestina del Perú, la Indo-Arab Friendship Association et l'Organisation internationale pour le progrès.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je souhaite exprimer notre sincère gratitude aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et organisations que je viens de citer et à tous les participants pour leurs efforts inlassables en vue d'obtenir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine ainsi que pour leur appui ferme et constant aux objectifs et activités du Comité.

Les déclarations entendues et les messages de solidarité reçus aujourd'hui démontrent amplement la détermination de la communauté internationale à progresser pour instaurer la paix au Moyen-Orient et permettre au peuple palestinien de réaliser ses droits inaliénables sur la base des résolutions de l'ONU et de la légitimité internationale. Je puis vous assurer que les

membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne ménageront aucun effort pour réaliser ces objectifs.

J'ai maintenant le très grand plaisir de donner la parole à S. E. M. Farouk Kaddoumi, Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine.

M. Kaddoumi (Palestine) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir, en clôture de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien pour rétablir ses droits nationaux historiques inaliénables, de transmettre, au nom du peuple palestinien et de son représentant, l'Organisation de libération de la Palestine, nos sincères remerciements et notre gratitude à tous ceux qui ont participé à la célébration de cette journée.

Des remerciements tout particuliers vont au Président de l'Assemblée générale M. Holkeri, au Secrétaire général Kofi Annan et à M. Peter van Walsum, Président du Conseil de sécurité, pour leur participation ce matin et pour leurs messages de solidarité.

Nous tenons également à exprimer toute notre reconnaissance pour les messages de solidarité envoyés par les chefs d'État et de gouvernement et les ministres des affaires étrangères des pays amis.

Nous sommes aussi reconnaissants pour les messages envoyés par le Président du Mouvement des pays non alignés et par M. Albar, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, en sa qualité de Président de la vingt-septième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, et par le Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

Les efforts concertés et continus ainsi que l'esprit de direction du Président du Comité spécial pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ont considérablement aidé à défendre la cause de la Palestine dans toutes les instances internationales. Nous nous félicitons de ses efforts dévoués et sincères ainsi que de ceux déployés par les membres de son Comité. Nous lui sommes également reconnaissants de ses bons offices, entrepris tant en son nom personnel qu'au nom de son pays. Nous remercions de leur participation tous ceux qui ont rendu cette célébration possible, par leur simple présence ou par leurs déclarations de solidarité.

La question de Palestine est arrivée à son point d'ébullition du fait de l'échec du processus de paix. Cet échec est dû à l'intransigeance des dirigeants d'Israël, à leur tendance à tout remettre au lendemain et à leur recours au terrorisme, à la force et à la violence afin de contraindre notre peuple à accepter leurs propositions inacceptables. Notre peuple a fait preuve de beaucoup de patience; neuf années se sont écoulées depuis que nous avons accepté le processus de paix, avec d'autres frères arabes. Nous avons poursuivi la voie des négociations, mais en vain jusqu'à présent. Les négociations ont renforcé les doutes du peuple palestinien concernant le processus de paix, avec son accumulation d'offres et de promesses constantes qui n'ont jamais été tenues.

Je voudrais citer, comme exemple, la teneur d'une lettre envoyée au Président Arafat le 26 avril 1999 par le parrain du processus de paix, le Président Clinton :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Dans ce contexte, et dans l'esprit des remarques que j'ai faites à Gaza, nous appuyons les aspirations du peuple palestinien à déterminer son propre avenir sur sa propre terre. Comme je l'ai dit à Gaza, je crois que les Palestiniens devraient vivre dans la liberté aujourd'hui, demain et pour toujours.

Les États-Unis estiment en outre que le processus d'Oslo n'avait jamais eu pour but d'être à durée non limitée, même si nous avons prolongé les négociations de deux ans, et que maintenant le processus de paix se trouve dans l'impasse. »

(l'orateur reprend en arabe)

Après ces longues expériences et ces négociations futiles, et face à ces actes de provocation israéliens et de ces actes d'agression, nous notons que tous ces facteurs ont provoqué le soulèvement du peuple palestinien.

L'ONU est, en dernière analyse, l'organisation qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde entier. C'est pourquoi nous en appelons aux Nations Unies afin qu'elles fournissent une protection au peuple palestinien, car c'est l'ONU elle-même qui a été l'entité responsable de la création de ce problème de Palestine. Les règlements politiques doivent être réalisés sur la base des mesures prises par les Nations Unies. Ceci reste la responsabilité

principale des Nations Unies jusqu'à ce qu'une solution juste à la question de Palestine soit trouvée.

Pour terminer, j'exprime nos remerciements et notre reconnaissance à tous. Que la paix soit avec vous!

Le Président : Je pense que les éléments éclairants que M. Kaddoumi a relevés ont été utiles pour nous tous. Je prie M. Kaddoumi de transmettre au Président Arafat et au peuple palestinien toute notre solidarité et notre appui.

Les messages continuent à nous parvenir. La liste sera mise à jour plus tard. Nous avons reçu des messages de M. Ali Abdullah Saleh, Président de la République du Yémen; du général Pervez Musharraf, chef exécutif de la République islamique du Pakistan; et de M. Bharrat Jagdeo, Président de la République du Guyana.

Avant de lever cette séance solennelle, je tiens à remercier encore tous ceux qui l'ont rendu possible, en particulier les membres de la Division des droits des Palestiniens, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, le Département de l'information et tous ceux travaillent dans les coulisses.

Je voudrais aussi rappeler à tous ceux qui sont ici qu'une exposition d'art palestinien, organisée par le Comité en collaboration avec la Mission permanente d'observation de la Palestine, s'ouvrira ce soir à 18 heures dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale. L'exposition de cette année, intitulée « La terre », se compose d'une collection de tableaux peints par des artistes palestiniens. Le vernissage sera suivi d'une réception, à laquelle tous ceux qui sont présents ici sont invités.

En outre, tout de suite après la présente séance, il y aura projection dans cette salle deux films vidéo, l'un intitulé « Behind the Walls », produit conjointement par les Émirats arabes unis et l'Autorité palestinienne, et l'autre intitulé « Despite the Odds », produit par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient. Tous ceux qui sont présents ici sont donc instamment invités à rester dans la salle pour assister à ces projections.

Encore une fois, je voudrais remercier tous les présents de leur présence.

La séance est levée à 13 h 10.